

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 20 juin 2025

Nombre de délégués :
- en exercice : 97
- présents ou représentés : 15
- Nombre de Pouvoirs : 3
- Quorum : sans
Total votants : 18

Le quorum non atteint le 16 juin, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), de nouveau convoqué le 16 juin 2025 s'est réuni le 20 juin 2025 à 16h00 au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance: Jonathan Wofsy

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, titulaires.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Bernard NENY, suppléant.

Pouvoirs :

- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Mathérot à Mme Devauchelle (CCPB)
- de M. Gautier (CCPB) à M. Rodriguez (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Jean-Paul Mosny, Eric Cantarel, Jean-Paul Bonvoisin, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Pierre Fernandes, Deborah Bernard, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Groslevin, Eric Piot

Excusés : Patricia Casier, Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean, Alain Brucher, Nathalie Semonsu.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet

Excusée : Michelle Bouilland-Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Sofiane Ghazelane, Hocine Oumari, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon

Excusés : Gérard Tabuy, Fernande Trezentos-Oliveira, Jean-Pierre Foubert, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie, Jonathan Zerdoun.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Suzanne Barnet, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine, Claude Seveste, Alain Green

Excusés : Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Espérance Audineau.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Jean-Claude Cocquelet, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Arnaud Fabre, Laudiane Meigne-Portes, Laurence Barbaux, Philippe Louise dit Mauger, Maurice Blanchard, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Patrice Legrand, Yann Lemaulf, Christian Coquelet, Josianne Trottier, Jean-Claude Merakchi, Nathalie Robaeys.

=====

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2025 : le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant de rappeler l'ordre du jour Monsieur le Président demande aux délégués de bien vouloir s'identifier lorsqu'ils interviennent pour faciliter le secrétariat.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires générales :

- 1.1. Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président
- 1.2. Autorisation de signature d'un bail de location de locaux
- 1.3. Autorisation de signature du marché pour la location-entretien de vêtements de travail haute visibilité
- 1.4. Autorisation de signature d'une Convention de participation au dépôt de déchets sur les déchetteries du SIETOM 77 avec le SyAGE – EPAGE de l'Yerres
- 1.5. Autorisation de signature d'une convention de cession avec la société Eggersmann pour la vente du retourneur

2. Budget – Finances :
 - 2.1. Placement de fonds sur compte à terme (CAT)
 - 2.2. Remboursement du montant des factures de fluides des déchetteries à la société SEPUR
3. Ressources Humaines :
 - 3.1. Suppression de l'emploi de Responsable Adjoint du Service Financier
 - 3.2. Création d'emplois Ressources Humaines
4. Point Communication :
Présentation du Rapport Annuel 2024
5. Question(s) diverse(s)

=====

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 – Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président

Dans le cadre de la délégation accordée par l'organe délibérant au Président, les décisions suivantes ont été prises :

Objet	Titulaire	Montant €
Suite à la relance des lots 6 et 7 du marché de travaux de construction et d'aménagement d'une déchetterie-recyclerie à Pontault-Combault :		
Attribution du marché pour le lot 07 : menuiseries intérieures	SA2	52 436,04 € TTC
Attribution du marché pour le lot 06 : menuiseries extérieures	Ligwood	431 304,00 € TTC
Signature du contrat type Collecte sélective 2025-2029	CITEO	Soutiens selon barème

1.2 – Autorisation de signature d'un bail de location de locaux Monsieur le Président

Monsieur le Président explique que la reprise en régie de la collecte nécessite des moyens supplémentaires tels que le recrutement de personnel et des locaux. La réhabilitation du site de l'UVOM ne sera pas achevée au 1^{er} janvier 2026 d'où la volonté du SIETOM de louer les locaux que SEPUR libérera à la fin de cette année sur la commune de Presles-en-Brie.

Il s'agit d'un bail de courte durée (3 ans) moyennant un loyer annuel hors taxes, hors charges et hors indexation annuelle de 150 000,00 € en contrepartie de la location d'un bâtiment à usage de bureau et de locaux sociaux (400 m²), d'un atelier (400 m²), d'un parking poids-lourds (4 000 m²) sur un terrain de 8 000 m².

En réponse à la demande de Monsieur Omnès, Madame Tilly, directrice, répond qu'il y a une citerne gazoil sur le site à louer ce qui pourra permettre la livraison en vrac du carburant pour nos camions bennes et évitera ainsi aux chauffeurs d'aller faire le plein en station de service, comme le font actuellement nos équipes dédiées à la collecte sur la commune de Pontault.

Monsieur le Président rappelle à Monsieur Omnès qu'avant d'obtenir le marché de collecte en cours avec des camions roulant au GNV, SEPUR utilisait des bennes à ordures ménagères fonctionnant au gasoil, ce qui explique l'existence de cette cuve sur place.

Délibération N° 179/06-2025 :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.3 – Autorisation de signature du marché pour la location-entretien de vêtements de travail haute visibilité

La parole est donnée à l'agente en charge du dossier.

Elle explique qu'un appel d'offres a été lancé pour équiper les agents de collecte. Plutôt que d'acheter ces vêtements, la formule la plus adaptée à nos besoins à savoir, la location et l'entretien de ces vêtements, a été choisie.

Cette prestation comprend également la fourniture d'armoires pour la distribution du linge et des réceptacles.

Trois offres ont été réceptionnées à la date limite du 5 mai 2025 puis analysées. Les 3 candidats, Kalhyge, Localis et M.A.J. Elis ont été admis et leur offres analysées. Les agents qui ont participé à l'évaluation des échantillons de vêtements proposés ont retenu en majorité la tenue proposée par la société Localis pour son confort, la souplesse de la matière et le design.

Une synthèse de l'analyse est présentée à l'Assemblée. Au regard des critères d'attribution (prix, technique et Santé Sécurité Environnement), l'analyse des offres a amené l'offre de la société Localis en tête du classement avec 83 points sur 100.

Au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juin 2025, a décidé unanimement d'attribuer le marché à la société Localis et de ne pas retenir les Prestations Supplémentaires Eventuelles.

Chaque agent de collecte sera doté quotidiennement d'un t-shirt propre, de deux pantalons et d'une veste par semaine, d'un parka pour quinze jours. Ils auront également des armoires individuelles.

Madame Tilly ajoute qu'au lancement de la consultation, 3 PSE avaient été demandées portant sur le même objet pour porteurs supplémentaires et armoires associées pour les services de la collecte (PSE1), déchetterie (PSE2) et maintenance bacs (PS3).

Ces PSE n'ont finalement pas été retenues pour des raisons techniques. En effet pour se faire, il faudrait qu'il y ait le nombre adéquat de vestiaires, or à ce jour nous n'avons pas encore la place. De plus aujourd'hui nos agents en poste ont leurs propres vêtements de travail, ils peuvent donc continuer à les porter jusqu'au renouvellement du marché, le cas échéant et si nécessaire. Pour rappel la durée du marché initiale est de 3 ans reconductible 2 fois 1 année.

Ainsi les 3 PSE non retenues amène le montant de l'offre retenue à 303 848,90 euros HT soit 364 618,68 euros TTC pour 70 tenues incluant le stock tampon, les changements de taille etc.

Dans l'ensemble avec 42 points sur 55, l'offre de Localis sur le critère technique s'est nettement démarquée en particulier sur la qualité et le confort des vêtements proposés.

En réponse à la demande de Monsieur Omnès, il est répondu que les vêtements sont personnalisés à l'aide d'une puce.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser la signature de ce marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération N° 180/06-2025 :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.4 – Autorisation de signature d’une Convention de participation au dépôt de déchets sur les déchetteries du SIETOM 77 avec le SyAGE – EPAGE de l’Yerres

le SyAGE nous a sollicité pour accéder aux déchetteries du SIETOM lors de leurs campagnes de nettoyage des cours d’eau sur le territoire du SIETOM afin de limiter le transport. Cette demande concerne 3 flux acceptés en déchetterie : les végétaux, le bois et les encombrants.

Madame la directrice ajoute que notre règlement relatif aux déchetteries devra être appliqué et sera annexé à la convention.

Il est ainsi proposé une convention de participation au dépôt de déchets en déchetterie pour cadrer ce partenariat et préciser les aspects financiers, à savoir le paiement au prix coutant de la gestion de ces déchets.

Délibération N° 181/06-2025 :

Délibération adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

1.5 – Autorisation de signature d’une convention de cession avec la société Eggersmann pour la vente du retourneur

Monsieur le Président rappelle que suite à l’incendie de l’UVOM et la décision de ne pas la reconstruire à l’identique, ce retourneur n’a plus eu d’utilité pour le syndicat. Nous avons donc cherché à le vendre. Nous nous sommes entendus avec la société Eggersmann qui a accepté de l’acquérir en contrepartie de l’abandon des factures de garde.

En date du 18 mars 2024, le comité syndical autorisait la signature de ce contrat de cession du retourneur avec la société Eggersmann pour un montant de 36 000 €.

Depuis ce contrat est resté en attente de validation par les services juridiques de l’acheteur allemand qui, finalement après nos relances, souhaite corriger le montant en l’augmentant de 250 €.

En conséquence, il est nécessaire d’abroger la délibération n° 138/03-2024 pour y apporter les modifications afin de permettre la signature de ce contrat.

Il est proposé d’abroger la délibération n° 138/003-2024 et d’autoriser le Président à signer la nouvelle convention de cession du matériel avec la société Eggersmann

Délibération N° 182/06-2025 :

Délibération adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

2. BUDGET – FINANCES

2.1 – Placement de fonds sur compte à terme (CAT)

Madame Tilly rappelle que l’année dernière nous avons positionné sur des comptes à terme l’équivalent de 12 000 000 € sur 3 comptes à terme différents. Il y a un an le taux de rentabilité de ces comptes étaient assez importants et malheureusement moins aujourd’hui.

Pour mémoire, ces placements de fonds sont autorisés sous certaines conditions et selon l’origine des fonds.

Les indemnités assurantielles perçues par le SIETOM en lien avec l'incendie rentrent bien dans le cadre des recettes pouvant faire l'objet de placements sur compte à terme.

Ces fonds placés l'année dernière devraient générer environ 400 000 € d'intérêts.

Nous souhaitons donc réitérer l'opération puisque ces sommes sont encore disponibles, en ouvrant 4 comptes à terme respectivement de 5 000 000 €, 4 000 000 € et 1 000 000 € de durée identique de 12 mois, et 2 000 000 € de durée de 6 mois auprès du Trésor Public.

Le but étant de pouvoir interrompre l'un d'eux si le SIETOM venait avoir besoin de liquidité tout en conservant la rentabilité des 3 autres.

Délibération N° 183/06-2025 :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2.2 – Remboursement du montant des factures de fluides des déchetteries à la société SEPUR

Par erreur, la société SEPUR a continué à payer les factures d'eau et d'électricité pendant 3 ans des 5 déchetteries pour lesquelles elles assuraient la gestion du quai haut après que le SIETOM ait récupéré cette activité en régie et donc la charge des fluides.

Les montants sont les suivants :

- Total des factures électricité : 38 006,27 € HT
- Total des factures eau : 5 061,21 € HT

Le montant total du remboursement, en accord avec la société SEPUR, s'élèvera donc à 43 067,48 €.

Ces montants ont été vérifiés par notre service finances, à l'appui des justificatifs remis par la société SEPUR de mai 2021 à mai 2024 .Il convient donc de procéder au remboursement de cet indu.

Ce remboursement devant être acté par une délibération, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à procéder au remboursement des sommes dues à SEPUR.

L'Assemblée est assurée de la réattribution auprès des fournisseurs des compteurs de ces déchetteries au SIETOM depuis 2024.

Délibération N° 184/05-2025 :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. RESSOURCES HUMAINES

Madame la directrice explique que nos services doivent être réorganisés, essentiellement dans la perspective de la reprise en régie de la collecte au 1^{er} janvier 2026. La proposition ce jour, de création d'emplois pour le pôle technique est aussi l'occasion de traiter d'autres questions relatives au pôle services généraux.

Pour rappel, ces recrutements ont été évoqués lors de la présentation du budget primitif 2025 et ces questions ont été validées par le Comité Social Territorial.

EFFECTIFS	Postes pourvus Titulaires	Postes pourvus Contractuels	Postes à pourvoir	Total
Effectifs avant créations et suppression d'emplois	53	18	0	71

3.1 – Suppression de l’emploi de Responsable Adjoint du Service Financier

Compte tenu de l’importance de ce service, il était primordial pour son bon fonctionnement de créer un emploi de Responsable Adjoint du Service Financier afin de permettre le « tuilage » avec la Responsable du Service Financier jusqu’à son départ à la retraite fin 2023.

Cet emploi vacant et non pourvu aujourd’hui dans les effectifs du SIETOM n’a pu lieu d’être et doit donc être supprimé.

Il est donc proposé à l’Assemblée la suppression de l’emploi de Responsable Adjoint du Service Financier

Délibération n° 185-06-2025 :

Délibération adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

3.2 – Création d’emplois

3.2.1 – Création d’un emploi permanent d’assistant(e) Direction & Affaires Juridiques

Madame la directrice poursuit sur la nécessité du tuilage et annonce que pour les mêmes raisons, il va falloir créer un emploi permanent d’Assistant(e) Adjoint (e) Direction et Affaires Juridiques en vue du remplacement de l’assistante Direction et Affaires Juridiques en poste, qui partira à la retraite courant du 1^{er} trimestre 2026. Là aussi, l’importance des dossiers et de leur suivi rend indispensable une passation de poste.

Comme pour le poste de responsable adjoint du service Finances, cet emploi pourra être supprimé par la suite après avis du Comité Social Territorial.

Il est donc proposé la création d’un emploi permanent d’Assistant(e) Adjoint Direction et Affaires Juridiques dans le cadre des emplois de la filière administrative.

3.2.2 – Création de deux emplois d’agent(e) d’accueil déchetterie

La nouvelle déchetterie à plat de Pontault-Combault fonctionne différemment de l’ancienne. Elle est plus grande, équipée de compacteurs et d’une chargeuse, il donc nécessaire de par sa taille et sa typologie d’exploitation d’augmenter les agents d’accueil pour une gestion adéquate du site.

En conséquence, il est proposé la création de 2 emplois permanents d’Agent d’Accueil en Déchetterie à temps complet.

3.2.3 – Création d’emplois pour le service collecte

La reprise en régie de la collecte conduit le SIETOM à renforcer son service collecte avec la création de 22 emplois permanents de chauffeurs, de 46 emplois de ripeurs et de 3 emplois d’agents techniques à temps complet. il est proposé la création de ces 71 emplois.

3.2.4 – Création d’un emploi de gestionnaire carrières et paies

Avec l’arrivée de 71 agents supplémentaires, le service ressources Humaines, actuellement composé de 2 agentes, aura besoin d’être consolidé. Un recrutement va donc être nécessaire, il est donc proposé la création d’un emploi de gestionnaire carrière et paie.

Délibération n° 186-06-2025 : Création de l’ensemble des postes proposés.

Délibération adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

4. COMMUNICATION

4.1 – Présentation du rapport annuel d'activité 2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024



Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères
de la Région de Tournaï-en-Brie
SIETOM 77 - 45 route de Fontenay - 77220 Tournaï-en-Brie

SIETOM77
Réduire, recycler, recycler

Le rapport annuel est présenté à l'Assemblée. Il sera téléchargeable à partir du site internet du syndicat et envoyé chaque commune du SIETOM ainsi qu'à ses EPCI membres.

Délibération n° 187-06-2025 : L'Assemblée a pris acte de la présentation du rapport annuel.

4.2 – Journée Portes ouvertes 2025

Une courte vidéo sur cette journée est visionnée.
Malgré la météo cette journée a plu et des lots ont été gagnés.



Pour finir, une autre courte vidéo de l'inauguration de la nouvelle déchetterie de Pontault-Combault qui a eu lieu le mardi 10 juin a été projetée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17h27.